NOUVELLE SÉRIE, No. 21-22 — Circulaire au Clergé

Évêché de Rimouski, 13 octobre 1879

Messieurs et bien-aimés Collaborateurs,

Dans la dernière retraite pastorale, j'ai donné des avis et fait des remarques sur plusieurs points qui intéressent tout le clergé du diocèse. Je crois donc devoir les consigner ici afin que vous puissiez plus facilement vous les rappeler.

1. *Quinze sous.*— Pour faire participer tous les fidèles aux 600 messes qui se disent à cette intention, tâchez que tous complètent leur contribution pour les dix années, ou $1.25.

2. *Loterie.* —Tout se prépare pour qu'elle se tire l'été prochain. Voyez donc à ce que les billets retenus se paient, et qu'on en prenne d'autres. Insistez sur les avantages qu'elle offre et les services qu'elle doit rendre au Séminaire.

3o *Châssis.*—Je remercie beaucoup ceux d'entre vous qui ont aidé à faire vitrer et ferrer les portes et châssis de la nouvelle aile de cette bâtisse, et je serai

bien reconnaissant aux autres de suivre leur exemple dès qu'ils le pourront.

4o *Elèves.*—Ne négligez rien pour envoyer de bons élèves soit au Séminaire, soit aux différents Couvents du diocèse, et même des novices aux Sœurs de la Charité et à celles des Petites Ecoles.

5o. *St. François de Sales.*—Redoublez d'efforts, Chers Collaborateurs, d'ici au mois de décembre, pour que TOUS vos fidèles sans exception fassent partie de cette Société et paient leurs DIX CENTINS. N'épargnez aucune peine afin d'arriver à ce résultat si important pour le Séminaire et toutes les autres œuvres diocésaines. Tenez donc dans un cahier une liste de tous les chefs de famille de votre paroisse, et marquez les paiements vis-à-vis de chaque nom. Vous verrez mieux ainsi si quelques-uns restent en arrière.

6o *Société St. Germain.*—Vous me feriez un sensible plaisir, Messieurs, en vous agrégeant à cette belle Société destiné à secourir vos confrères vieux ou infirmes, ou bien, en y rentrant, si vous vous êtes laissé arriérer. Comme le Bureau des Procureurs doit s'assembler vers la fin de décembre, présentez donc votre demande d'ici là.

7o *Ordo.*—Il ne faudrait jamais oublier de faire à temps *l'ordo* de so titulaire, avec octave et solennité.

8o *Résidence.*—La plus grande facilité des communications présente aujourd'hui un danger réel par rapport à l'observation de la résidence. C'est donc un devoir strict pour moi d'insister plus fortement que jamais sur l'accomplissement de cette obliga-

tion. Revoyez, bien-aimés Collaborateurs, ce qu'en dit le Saint Concile de Trente, aussi bien que nos Conciles Provinciaux et nos Ordonnances Synodales. Comment excuser un curé qui s'absenterait des semaines entières, sans une permission spéciale, sous prétexte de zèle, de charité, etc., etc., comme si le zèle ne devait pas s'exercer surtout à l'égard des âmes qui nous sont confiées, comme si la charité pour des paroissiens étrangers devait l'emporter sur la justice due à nos propres ouailles ? C'est d'ailleurs une obligation *personnelle*, dont ne peut exempter même la présence d'un vicaire ou d'un autre confrère. Que dire donc de curés voisins qui s'absenteraient tous à la fois, cinq ou six de suite, pour aider à un concours ou visiter un ami, laissant ainsi 8, 10, 12 lieues de territoire sans un seul prêtre ? Ne voit-on pas, Messieurs, que même pour la retraite pastorale, le synode diocésain ou la visite épiscopale, l'Evêque a bien soin de placer des gardiens à chaque seconde ou troisième paroisse, autant que possible ? Il me suffira sans doute d'avoir attiré votre attention toute particulière là-dessus, pour que chacun s'astreigne désormais exactement à la résidence.

9o. *Presbytère.*—Une autre obligation grave est de ne point avoir dans sa maison de servantes ou autres personnes du sexe qui ne soient d'âge canonique. Je vous avoue, chers Collaborateurs, que ma conscience s'inquiète des permissions que l'on me demande de garder des nièces ou des servantes de 15, 20 ou 25 ans. Il vous faut faire l'impossible, comprenez-le bien, pour éviter cet état de choses.

Il serait aussi à souhaiter que les curés ne vinssent pas à emplir leur presbytère de membres de leur famille. N'est-ce pas surtout aux ecclésiastiques que s'appliquent ces paroles de St. Paul (I *Cor.* VII 31, 32, 33) : " *Qui utuntur hoc mundo, tanquam non utantur*...*Volo autem vos sine sollicitudine esse. Qui sine uxore est, sollicitus est quæ Domini sunt, quomodo placeat Deo. Qui autem cum uxore est, sollicitus est quæ sunt mundi, quomodo placeat uxori, et divisus est* " ? Le grand Apôtre veut donc que les ministres de Dieu vivent dégagés des soucis temporels et entièrement adonnés à leur ministère, sans aucunes préoccupations de famille. N'est-il pas d'ailleurs étonnant et regrettable que l'Evêque soit arrêté, dans les placements qu'il doit faire principalement pour le bien de la Religion et l'avantage des âmes, par les convenances de santé, de goût, etc. du père, de la mère, des frères, des sœurs, et, même des neveux et des nièces de ses prêtres ? Cet abus est devenu bien trop commun, et, d'un autre côté, la présence de tant de laïques dans un presbytère fait murmurer le peuple et gêne le curé pour les bonnes œuvres diocésaines ou paroissiales.

10o *Assurance des églises.*—Laisssez-moi insister, Messieurs, sur l'urgence d'assurer tant les édifices sacrés que le mobilier des églises, dans des compagnies présentant des garanties suffisantes.

11o *Architecture.*—Comme vous le savez, l'architecture est un art, qui a ses règles fixes. Il serait donc fort désirable que tout prêtre en eût des notions

au moins élémentaires, ayant si souvent à diriger des travaux considérables. On trouve ces notions dans beaucoup d'ouvrages très-répandus, mais qui manquent dans certaines bibliothèques. A cette occasion, je vous envoie, avec cette Circulaire, les dimensions les plus convenables à donner à plusieurs objets, et qui pourront servir à ceux d'entre vous qui auront à en faire construire : ces mesures ont été fournies par de bons ouvriers.

12o *Baptême.*—Pour prévenir autant que possible le grand malheur que des enfants meurent sans baptême, il serait nécessaire de recommander aux parents, surtout aux mères, plus de soin et de prudence.

13o *Mandements.*—Veuillez suivre exactement la liste d'annonces à faire et de devoirs à remplir, qui se trouve à la page 634 de la dernière édition de mes Mandements.

Appliquons-nous tous, chers Collaborateurs, à l'accomplissement fidèle de nos saintes obligations et demandons continuellement à cette fin la grâce divine par l'intercession de la Reine du Clergé.

Je vous bénis affectueusement.

† JEAN, Ev. DE ST. G. DE RIMOUSKI

DIMENSIONS CONVENABLES A DONNER.

Marches du perron d'une église. Environ 8 pouces de hauteur sur 12 pouces de largeur.

Balustrade du chœur. 30 pouces de hauteur.

Marches. 6x10 pouces environ.

Degrés de l'autel. 6 pouces de hauteur, 12 pouces de largeur au moins.

Table d'autel.—3 pieds, 2 pouces de hauteur, 2 pieds de largeur en avant des gradins, 6 à 8 pieds de longueur.

Custode.—15 à 18 pouces de hauteur. La porte doit ouvrir complétement.

Gradins. 10 pouces de hauteur, 8 à 12 de largeur.

Buffet de la sacristie.—Le bas doit avoir au moins 5 pieds de longueur sur 3 pieds de profondeur.—Le haut, 15 à 18 pouces de profondeur.

Erratum.—Circulaire, No. 20, page 4, *au lieu de* extraits de ces extraits, *lisez :* extraits de ces Annales.

u-

u-

2
de

rte

ar-

ns
Le

de
es.